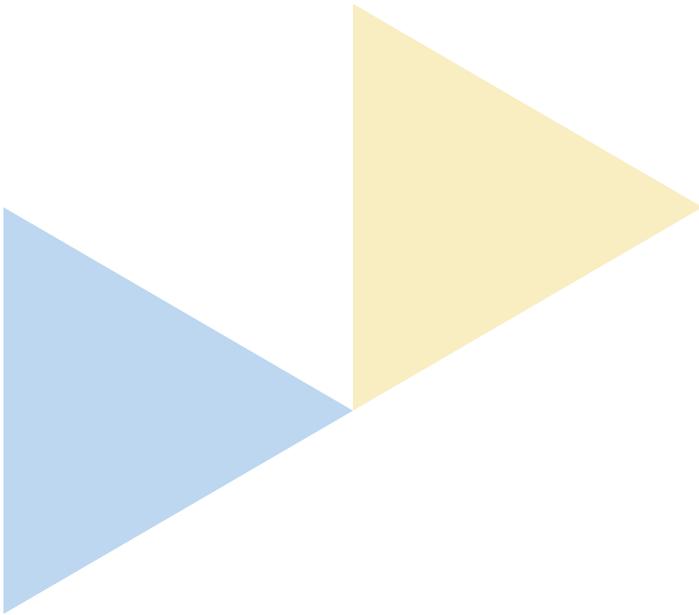


Vue d'ensemble



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et de la Dares, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Le marché du travail à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020

Fin 2020, 28,2 millions de personnes sont en emploi en France, dont 25,2 millions de salariés. L'emploi salarié a baissé de 296 000 sous l'effet de la crise sanitaire. Les pertes d'emplois dans le privé sont de bien moindre ampleur que les pertes d'activité : le dispositif d'activité partielle, largement renforcé à compter de mars 2020, a souvent permis aux entreprises de conserver leurs salariés. En corollaire, les heures travaillées par emploi ont fortement reculé.

En 2020, l'emploi à durée limitée et le temps partiel ont reculé, tandis que la qualification des emplois a continué d'augmenter. Cela traduit surtout le fait que les emplois les plus précaires et les moins qualifiés ont davantage pâti de la crise que les autres, et non une amélioration structurelle de la qualité de l'emploi.

En 2020, les démarches de recherche d'emploi ont été limitées par les restrictions de certaines activités, si bien que le chômage au sens du BIT a reculé et le halo autour du chômage a bondi. Au total, en cumulant chômage et halo, la part des personnes de 15 à 64 ans, sans emploi et souhaitant travailler, a augmenté de 0,4 point parmi les 15-64 ans pour atteindre 10,3 %.

Conséquence du recul simultané de l'emploi et du chômage, et du fait que les personnes dans le halo sont comptabilisées comme inactives, le taux d'activité a chuté de 0,7 point par rapport à 2019. Le taux d'activité des 15-49 ans a même baissé de 1,0 point, quand celui des 50-64 ans a résisté.

En 2020, le salaire moyen par tête a chuté dans le privé et a progressé dans le public. Dans le privé, le recours massif au chômage partiel s'est en grande partie substitué aux salaires. L'indice du coût du travail horaire a cependant fortement accéléré en 2020 : les salaires se sont moins contractés que les heures, renchérissant ainsi le salaire horaire et, de ce fait, le coût horaire du travail.

Fin 2020, 28,2 millions de personnes sont en emploi en France¹, dont 25,2 millions de salariés et 3,1 millions de non-salariés. Entre fin 2019 et fin 2020, l'emploi a baissé de 266 000 sous l'effet de la crise liée à la pandémie de Covid-19, après avoir augmenté de 406 000 en 2019 ► [figure 1](#). Ce recul provient de l'emploi salarié (- 296 000, soit - 1,2 %, après + 285 000 en 2019), qui se replie pour la première fois depuis 2012.

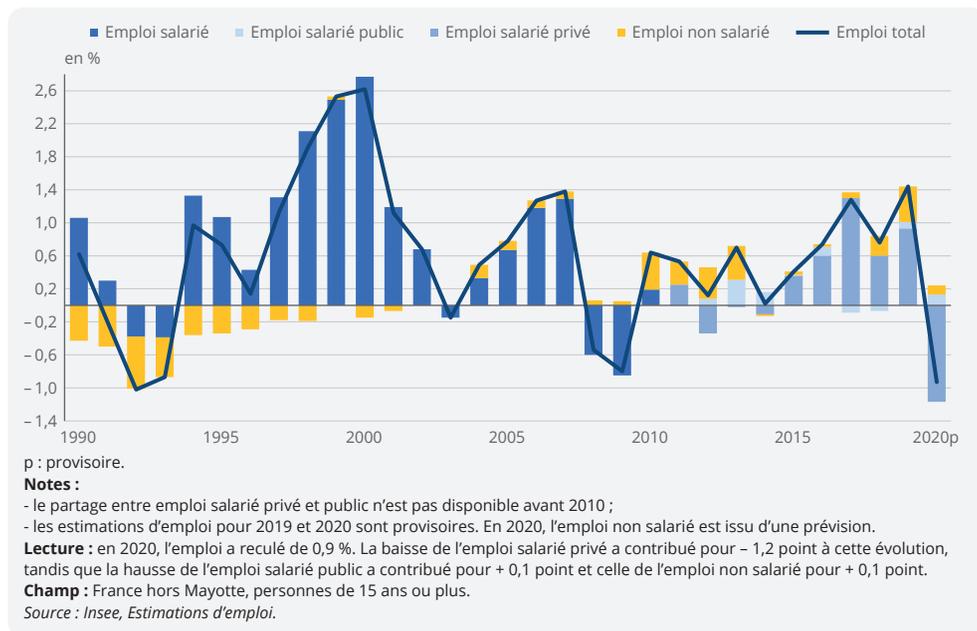
L'emploi salarié a chuté dans le privé (- 332 000, soit - 1,7 %, après + 261 000), alors que l'emploi public a de nouveau progressé (+ 36 000 après + 24 000). Dans les secteurs marchands non agricoles (industrie, construction et tertiaire marchand), l'emploi salarié privé a baissé de 356 000 sur un an. Il s'agit de la plus forte baisse annuelle en fin d'année enregistrée depuis 1970 (début de la série). Toutefois, les pertes d'emplois dans le privé sont de bien moindre ampleur que les pertes d'activité, le PIB s'étant contracté de 8,0 % en moyenne sur l'année (en volume) : le dispositif d'activité partielle, largement renforcé à compter de mars 2020, a en effet souvent permis aux entreprises de conserver leurs salariés.

La baisse de l'emploi salarié est concentrée dans les secteurs les plus touchés par les restrictions d'activité, surtout le tertiaire marchand. L'hébergement-restauration (- 128 000 en 2020), les services aux ménages (- 68 000) et le commerce (- 32 000) concentrent ainsi l'essentiel des pertes d'emploi salarié. Au sein des services aux entreprises (- 72 000 emplois), l'emploi intérimaire s'est rapidement ajusté à la crise avec une chute historique dès la fin du premier trimestre 2020 (- 317 000 entre fin 2019 et fin mars 2020) ; il s'est en grande partie redressé sur le reste de l'année mais son niveau fin 2020 demeure inférieur à celui d'avant-crise (- 42 000 emplois sur un an).

Dans l'industrie, l'emploi salarié hors intérim a reculé de 58 000 en 2020, après trois années de légère hausse. Il s'agit de la plus forte baisse annuelle depuis 2010.

¹ Les données pour la France sont estimées hors Mayotte.

► 1. Évolution de l'emploi de 1990 à 2020



Dans la construction, l'emploi salarié hors intérim est resté dynamique en 2020 (+ 31 000 après + 47 000 en 2019). Dans ce secteur, la chute de l'activité s'est rapidement traduite par une baisse du recours à l'intérim, tandis que l'emploi hors intérim a augmenté pour la quatrième année consécutive. Au sein des services non marchands, l'emploi salarié a accéléré en 2020 (+ 59 000 après + 21 000 en 2019), principalement porté par le secteur de la santé.

Dans l'ensemble des secteurs, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés, de contrats en alternance et d'« emplois francs » a augmenté de 5 % (soit une hausse de 53 000 ; ► encadré 1), du fait du dynamisme de l'apprentissage.

En 2020, l'emploi salarié n'a progressé que dans trois régions : La Réunion (+ 1,6 %), la Guyane (+ 1,4 %) et la Corse (+ 1,0 %). Dans ces régions, la hausse est surtout portée par le secteur tertiaire, marchand comme non-marchand, structurellement plus important. Dans toutes les autres régions, l'emploi salarié s'est replié de façon relativement homogène.

Enfin, d'après les estimations provisoires, l'emploi non salarié aurait augmenté en 2020 (+ 30 000, soit + 1,0 %), pour la sixième année consécutive, porté notamment par les micro-entrepreneurs.

En 2020, l'emploi à durée limitée et le temps partiel ont reculé, tandis que la qualification des emplois a continué d'augmenter

En moyenne en 2020, 75,2 % des personnes en emploi sont, selon l'enquête Emploi ► sources, salariées en contrat à durée indéterminée (CDI) ou fonctionnaires ► figure 2 ; les autres salariés sont en contrat à durée déterminée (CDD ; 8,5 % de l'emploi), en intérim (2,1 %) ou en apprentissage (1,7 %).

Depuis son pic en 2004, la part dans l'emploi total des salariés en emploi à durée indéterminée a suivi une tendance à la baisse, si bien qu'en 2019, elle était à son plus bas niveau depuis 1982, première mesure disponible. Cette baisse est cependant d'ampleur limitée (- 2,1 points de 1982 à 2019) au regard de la très forte hausse de la part relative des embauches en contrat à durée déterminée, ce qui reflète une forte baisse dans le même temps de la durée moyenne de ces contrats ; aussi, trois personnes en emploi sur quatre demeurent en emploi salarié à durée indéterminée. En contrepartie,

► 1. La politique de l'emploi en 2020

Fin 2020, 1,2 million d'emplois bénéficient d'une aide publique (contrats aidés, alternance et autres dispositifs hors allègements généraux et dispositifs sectoriels), soit - 23 % sur un an. Cette baisse résulte surtout de la chute du nombre de bénéficiaires de l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre) ; pour les autres dispositifs, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 5 % en 2020, ce dynamisme provenant surtout de l'alternance.

Parmi les bénéficiaires d'une aide publique, 182 000 sont en contrat aidé, en baisse de 8 % en 2020 ; d'une part, les parcours emploi compétence (PEC), qui remplacent les anciens contrats aidés dans le secteur non marchand (CUI-CAE), ont des enveloppes allouées moins importantes ; d'autre part, dans l'Éducation nationale, ces contrats sont transformés progressivement en emplois contractuels de droit commun. Ce recul s'inscrit dans une baisse sur longue période : fin 2020, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés est cinq fois moins élevé que vingt ans plus tôt.

Le nombre de jeunes en alternance, 802 000 fin 2020, a augmenté quant à lui de 8 % sur un an (+ 33 % depuis fin 2014). Le nombre d'apprentis s'est fortement accru (+ 32 %), porté par l'augmentation des aides à l'embauche d'alternants dans le cadre du plan de relance (5 000 euros pour un mineur et 8 000 pour un majeur sous certaines conditions) et la hausse des formations proposées en apprentissage dans le supérieur. À l'inverse, le nombre de bénéficiaires de contrats de professionnalisation a chuté (- 39 %).

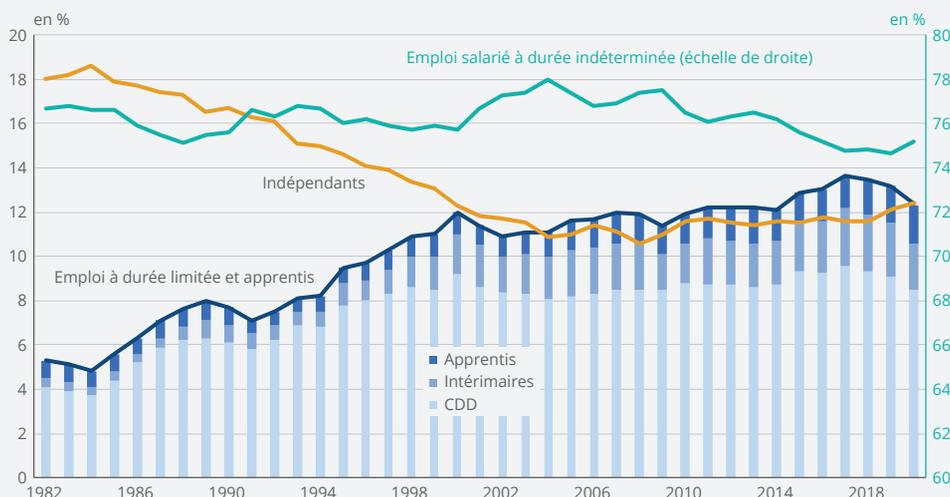
Enfin, le nombre de bénéficiaires d'autres emplois aidés, 260 000 fin 2020, a été divisé par trois en un an, principalement du fait de la restriction des conditions d'accès à l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre, 218 000 bénéficiaires fin 2020), alors que ce dispositif avait été élargi en 2019.

Par ailleurs, les emplois francs ont été généralisés début 2020 à l'ensemble du territoire ; fin 2020, 33 000 jeunes en bénéficient.

Auteur :

Titouan Blaize (Dares)

► 2. Composition de l'emploi de 1982 à 2020



Lecture : en 2020, 75,2 % des emplois sont des emplois salariés à durée indéterminée, 12,4 % sont des emplois indépendants, et 12,4 % sont des emplois à durée limitée et apprentis.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2020, séries longues sur le marché du travail.

la part des CDD, de l'intérim et de l'apprentissage a continué d'augmenter depuis 2004, mais aussi celle de l'emploi indépendant, alors qu'elle était sur une tendance baissière jusqu'alors. En 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, et comme cela avait été le cas lors de la crise économique de 2008-2009, l'emploi en CDD et en intérim a reculé davantage que les autres formes d'emplois. Par conséquent, leur part s'est repliée de 0,9 point sur un an (- 0,6 point pour les CDD et - 0,3 point pour l'intérim). En contrepartie, la part de personnes en emploi à durée indéterminée a augmenté de 0,5 point, et celle des indépendants de 0,3 point.

En 2020, 4,8 millions de personnes sont à temps partiel, soit 17,6 % des personnes en emploi. Cette part a de nouveau reculé en 2020, de 0,5 point, portant la baisse à 1,2 point depuis 2017, après avoir gagné 1,7 point entre 2008 et 2017.

En 2020, 46,4 % des emplois sont des postes de cadres ou de professions intermédiaires, 45,0 % sont des postes d'employés ou d'ouvriers, 6,8 % sont des emplois d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise et 1,4 % d'agriculteurs exploitants. Avec la crise sanitaire, le recul de l'emploi des employés et des ouvriers est plus marqué, si bien que le niveau de qualification moyen des emplois a continué de s'élever. Ainsi, pour la première fois en 2020, la part des cadres dans l'emploi total (20,4 %) dépasse celle des ouvriers (19,2 %) alors qu'au début des années 1980, les ouvriers étaient près de 4 fois plus nombreux que les cadres.

Toutefois, en 2020, la hausse du niveau de qualification moyen, la baisse du temps partiel et la reprise de la hausse de la part des emplois à durée indéterminée traduisent surtout le fait que les emplois les plus précaires et les moins qualifiés ont davantage pâti de la crise que les autres, et non une amélioration structurelle de la qualité de l'emploi.

Le chômage partiel ou technique a très fortement augmenté en 2020

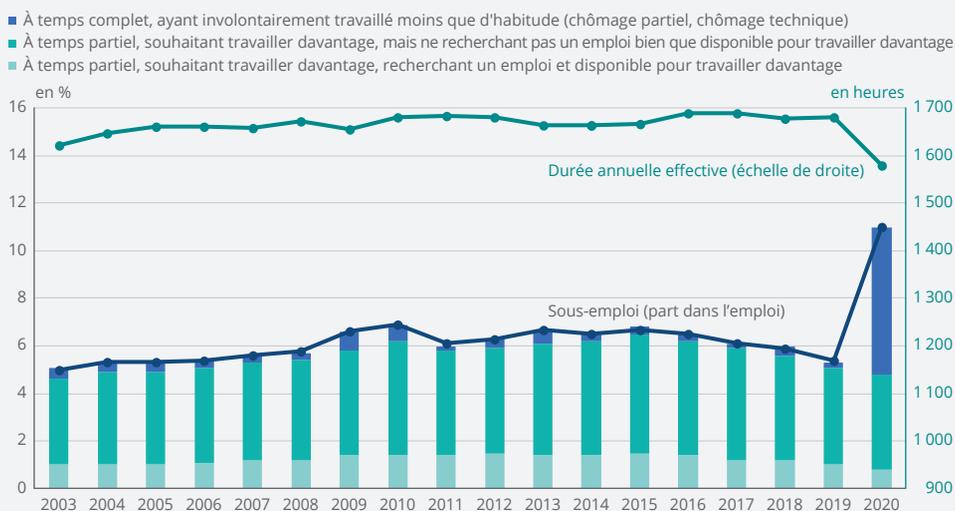
En moyenne en 2020, 3,0 millions de personnes sont en situation de sous-emploi, soit 11,0 % des personnes en emploi. Le sous-emploi inclut des personnes à temps partiel, souhaitant travailler davantage, disponibles pour le faire et recherchant un emploi (composante 1) ou n'en recherchant pas (composante 2), mais aussi des personnes à temps complet se déclarant au chômage partiel ou technique² (composante 3).

Usuellement, les deux premières composantes sont très largement majoritaires, notamment la deuxième. Mais en 2020, sous l'effet de la crise sanitaire, le chômage partiel ou technique a très fortement augmenté ► **figure 3** : il concerne 6,2 % des personnes en emploi en moyenne sur l'année, soit plus de la moitié du sous-emploi. La part de chômage partiel ou technique a été la plus élevée au deuxième trimestre (15,3 % des personnes en emploi en moyenne sur le trimestre), avec l'arrêt ou la réduction de l'activité dans de nombreux secteurs pendant le premier confinement commencé en mars (du 17 mars au 10 mai). Elle a reflué à l'été, avant de croître à nouveau pendant le deuxième confinement à partir d'octobre (du 30 octobre au 15 décembre), mais bien moins que lors du premier confinement. Alors que pendant le premier confinement, le chômage partiel ou technique a concerné tous les secteurs, lors du deuxième confinement, il a été très concentré dans les secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires (hôtellerie et restauration, culture).

En corollaire du recours au chômage partiel, si le recul de l'emploi a été contenu, le nombre d'heures travaillées par emploi a fortement diminué. En effet, une part plus importante que d'habitude de personnes en emploi n'ont pas ou peu travaillé pendant les périodes de confinement. Ainsi, en 2020, la durée annuelle effective de travail des salariés à temps complet a fortement reculé par rapport à 2019 (- 101 heures) ► **figure 3**. Les trois quarts de cette baisse sont imputables à la période du premier confinement [Jauneu et Vidalenc, 2020]. Le deuxième confinement y a nettement moins contribué (- 10 heures). Ce constat rejoint celui fait sur le volume d'heures rémunérées dans le seul secteur privé, selon une exploitation provisoire des déclarations sociales nominatives (DSN ; ► **encadré 2**).

² Les deux termes de « chômage partiel » et d'« activité partielle » recouvrent le plus souvent le même concept mais les personnes se déclarant au « chômage partiel ou technique » dans l'enquête Emploi ne relèvent pas nécessairement du dispositif d'« activité partielle » proprement dit (par exemple des fonctionnaires).

► 3. Sous-emploi et durée annuelle effective du travail de 2003 à 2020



Lecture : en 2020, la durée annuelle effective du travail est de 1 579 heures. 11,0 % des personnes en emploi sont en sous-emploi.

Champ : pour le sous-emploi, France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus et en emploi. Pour la durée annuelle effective, France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte à partir de 2014, ensemble des salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2020, séries longues sur le marché du travail.

Le repli des heures travaillées est plus marqué pour les artisans et les commerçants, ainsi que dans les catégories socioprofessionnelles et les secteurs d'activité où le chômage partiel ou technique est plus répandu [Jauneau et Vidalenc, 2021].

En 2020, le chômage a reculé en trompe-l'œil et le halo autour du chômage a bondi

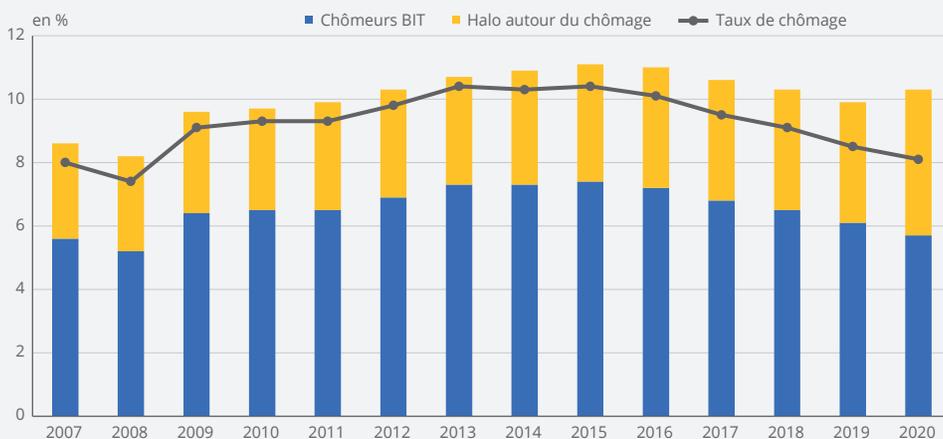
En moyenne sur l'année 2020, 2,4 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**. Au total, en 2020, le taux de chômage a reculé de 0,4 point (soit - 155 000 personnes), s'établissant à 8,0 % de la population active et 5,7 % de l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans ► **figure 4**.

Ce recul est en trompe-l'œil. En effet, pour être chômeur au sens du BIT, il faut être sans emploi, avoir effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines – ou avoir trouvé un emploi qui commence dans les trois mois – et se déclarer disponible dans les deux semaines pour occuper un emploi. Pendant les périodes de confinement, en particulier le premier, les démarches de recherche d'emploi ont été limitées (par exemple parce que le secteur d'activité privilégié de personnes sans emploi était à l'arrêt) et, dans une moindre mesure, la disponibilité pour travailler a été réduite (pour contrainte de garde d'enfant par exemple).

Le **halo** autour du chômage comptabilise les personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne vérifient pas tous les critères pour être comptabilisées comme chômeur au sens du BIT : soit elles recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles pour travailler (composante 1), soit elles sont disponibles mais n'ont pas recherché d'emploi (composante 2), soit elles ne sont ni disponibles, ni en recherche (composante 3). Elles sont donc en dehors de la population active. En moyenne en 2020, 4,6 % des personnes de 15 à 64 ans appartiennent au halo autour du chômage.

Principale contrepartie de la baisse du chômage en 2020, cette part a augmenté de 0,8 point, pour atteindre le niveau le plus élevé depuis que la série existe (2003). La hausse du halo a été très marquée au deuxième trimestre 2020 : sa part dans la population des 15-64 ans a augmenté de 2,2 points par

► 4. Chômage et halo autour du chômage de 2007 à 2020



Lecture : en 2020, 5,7 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont au chômage au sens du BIT ; 4,6 % sont dans le halo autour du chômage. 8,0 % de la population active au sens du BIT est au chômage.

Champ : France hors Mayotte, personnes de 15 à 64 ans vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2020, séries longues sur le marché du travail.

rapport au deuxième trimestre 2019. De fait, compte tenu des difficultés à rechercher un emploi pendant le premier confinement au printemps, une part importante de personnes qui auraient été considérées comme au chômage au sens du BIT ont basculé dans le halo autour du chômage. Les trois quarts de la hausse sur l'année sont ainsi dus aux personnes n'ayant pas recherché d'emploi, mais disponibles pour travailler et souhaitant travailler (composante 2).

Au total, en cumulant chômage et halo autour du chômage, la part des personnes de 15 à 64 ans sans emploi et souhaitant travailler a augmenté de 0,4 point en 2020, pour atteindre 10,3 % (soit 4,3 millions de personnes).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus de chercher un emploi a augmenté de 144 000

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ne correspondent pas aux chômeurs au sens du BIT : certains font partie des chômeurs au sens du BIT, d'autres sont dans le halo autour du chômage, d'autres encore peuvent être en emploi ou être inactifs au sens du BIT (hors halo) [Coder *et al.*, 2019 ; Minni et Monin, 2021]. En moyenne, en 2020, 6,7 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi, toutes catégories confondues (de A à E), dont 6,0 millions sont tenues de chercher un emploi (catégories A, B et C), et parmi elles, 3,9 millions n'ont exercé aucune activité en moyenne au cours du mois (catégorie A).

En moyenne, en 2020, le nombre de demandeurs d'emplois en catégories A, B et C a augmenté de 144 000. Parmi eux, le nombre de personnes en catégorie A, n'ayant pas travaillé dans le mois, a augmenté de 317 000. L'écart avec le nombre de chômeurs au sens du BIT, qui avait atteint 1,1 million en moyenne en 2019, s'est donc accentué de 0,5 million pendant la crise, ce qui est naturel au regard des définitions retenues. À l'inverse, le nombre de personnes en catégories B (en activité réduite courte) et surtout C (en activité réduite longue) a chuté de 173 000, ce qui reflète la diminution des emplois à durée limitée.

Le taux d'activité des 15-49 ans a baissé de 1,0 point en 2020, celui des 50-64 ans a résisté

En moyenne en 2020, 28,9 millions de personnes de 15 à 64 ans sont actives au sens du BIT, qu'elles soient en emploi ou au chômage. Elles représentent 71,0 % de cette classe d'âge. En 2020, le taux

d'activité des 15-64 ans a chuté de 0,7 point par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire ► **figure 5**. D'une part, l'emploi a reculé en moyenne sur l'année. D'autre part, les personnes sans emploi ont moins souvent recherché un emploi et ont dans ce cas été comptabilisées comme inactives plutôt qu'au chômage. Cette baisse en 2020 fait suite à une hausse quasi ininterrompue entre 2007 et 2018 (+ 2,5 points, surtout portée par les seniors) et un léger repli en 2019 (- 0,2 point).

La crise sanitaire a davantage affecté le taux d'activité des moins de 50 ans, en accentuant l'érosion observée depuis le début des années 2010. Le taux d'activité des 25 à 49 ans s'est replié de 0,7 point en 2020, à 87,1 %. Le taux d'activité des 15-24 ans a diminué de 1,2 point en 2020, à 35,6 %, en contrepartie de hausses de leur part à la fois dans le halo et en études initiales.

Le taux d'activité des 50-64 ans a progressé de 0,1 point en 2020, atteignant 67,1 %, à rebours des autres classes d'âge. Il a mieux résisté à la crise sanitaire car les seniors ont plus d'ancienneté dans leur emploi et sont plus fréquemment en emploi à durée indéterminée. Cela prolonge la hausse de 11,1 points de 2007 à 2019, qui s'expliquait notamment par les mesures publiques visant à reculer l'âge de départ à la retraite. Le taux d'activité des 65 à 69 ans, qui a plus que doublé depuis 2007 pour atteindre 7,7 % en 2020, a également résisté puisqu'il n'a reculé que de 0,1 point.

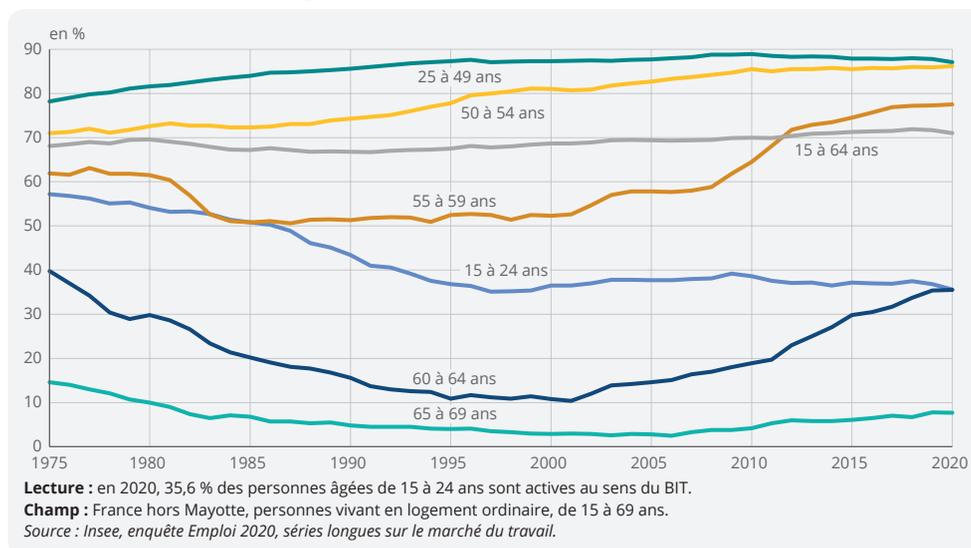
Fin 2020, 3,4 % des 55-64 ans bénéficient d'une mesure de retrait anticipé d'activité à financement public, contre 3,6 % un an plus tôt ► **figure 6**. À cette date, il s'agit quasi exclusivement de mesures liées aux possibilités de départ anticipé à la retraite, principalement pour carrière longue, et dans une bien moindre mesure pour handicap ou pénibilité. Les départs à la retraite pour carrière longue se sont repliés progressivement depuis 2017 (- 0,7 point entre fin 2017 et fin 2020) avec notamment un nombre de personnes susceptibles d'en bénéficier en baisse, en raison d'entrées dans la vie active de plus en plus tardives des générations concernées.

En 2020, le salaire moyen par tête a chuté dans le privé et progressé dans le public

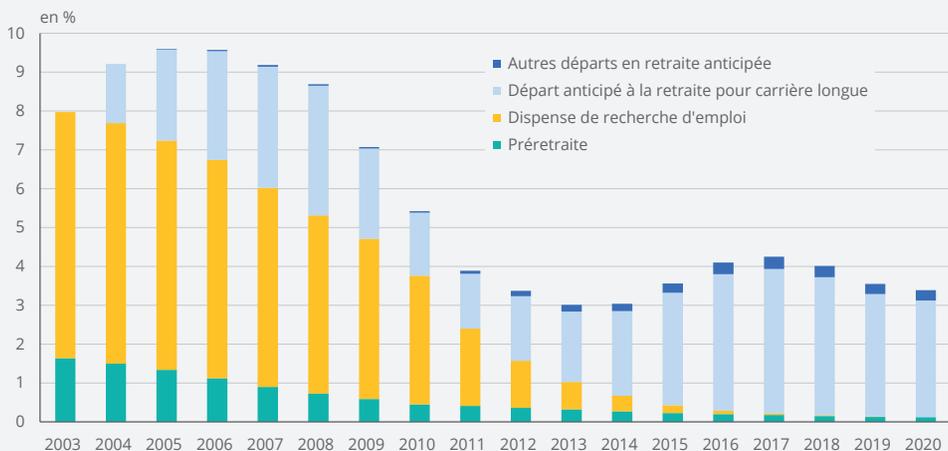
En 2020, le Smic a été un peu moins revalorisé que l'année précédente (+ 1,2 % au 1^{er} janvier, après + 1,5 % un an avant) et l'inflation a reculé (les prix de la consommation des ménages ont augmenté de 0,6 % en moyenne annuelle en 2020, après + 0,8 % en 2019).

Dans ce contexte, le **salaire moyen par tête** (SMPT), qui intègre l'ensemble des rémunérations salariales (salaire de base, primes, heures supplémentaires, intéressement et participation, prime

► 5. Taux d'activité selon l'âge de 1975 à 2020



► 6. Part des mesures de retrait anticipé d'activité à financement public entre 55 et 64 ans de 2003 à 2020



Note : les préretraites totales correspondent à l'AS-FNE (allocation spéciale du fonds national de l'emploi), l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi), la CATS (cessation d'activité de certains travailleurs salariés) et la CAATA (cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante).

Lecture : fin 2020, 3,0 % des 55-64 ans bénéficient d'un départ anticipé à la retraite pour carrière longue, 0,3 % d'un autre départ en retraite anticipée, 0,1 % d'une mesure de préretraite, et 0,0 % d'une dispense de recherche d'emploi. En tout, 3,4 % des 55-64 ans bénéficient d'une mesure de retrait anticipé d'activité à financement public.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : FNA ; Pôle emploi (AS-FNE, ARPE, DRE), Fichiers CATS ; Pôle emploi (CATS), CRAMTS / DSS (CAATA), modèle Prisme ; Cnav (RA) ; Insee (estimations de population arrêtées à fin 2020).

exceptionnelle de pouvoir d'achat), a chuté de 4,9 % en moyenne sur l'année dans les branches marchandes non agricoles ► **figure 7**. Cette baisse résulte du recours massif au chômage partiel qui s'est en grande partie substitué aux salaires ► **encadré 3** et a permis de préserver nombre d'emplois. Le SMPT s'est notamment effondré au deuxième trimestre (- 14,3 % sur un an).

En termes réels (c'est-à-dire une fois ôtée la hausse des prix), le SMPT s'est replié de 5,5 % en moyenne en 2020.

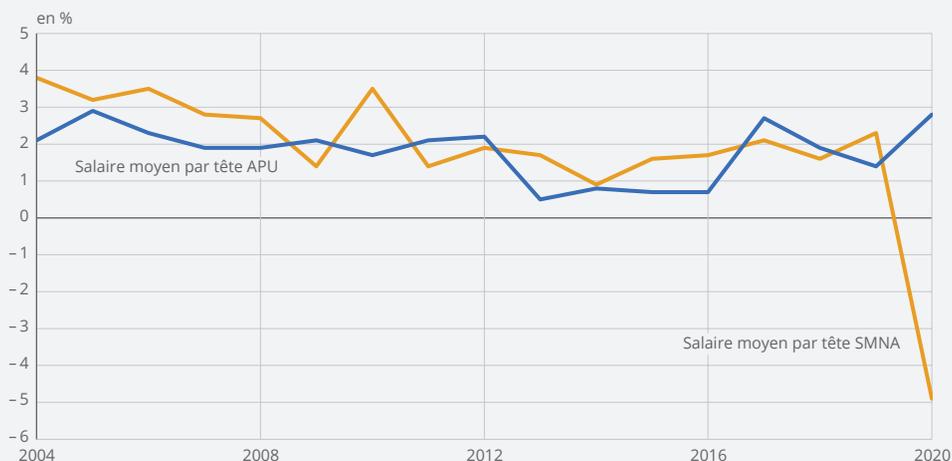
Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a progressé de 2,8 % en 2020, après + 1,4 % en 2019. Il a notamment bénéficié des versements de primes exceptionnelles aux agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des premiers effets en 2020 des revalorisations dans la fonction publique hospitalière, prévues par les accords du Ségur de la santé.

L'indice du coût du travail horaire a fortement accéléré en 2020, du fait d'un fort effet de composition

Après une augmentation voisine de 1 % par an en moyenne de 2015 à 2017, le coût horaire du travail a augmenté de 2,6 % en 2018, puis de 1,6 % en 2019. En 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, le coût horaire du travail a nettement accéléré : + 4,1 % en moyenne sur l'année ► **figure 8**. La hausse a été particulièrement forte lorsque le recours au chômage partiel a été massif lors du premier confinement au printemps et, dans une moindre mesure, lors du deuxième à l'automne.

En effet, le dispositif de chômage partiel substitue des indemnités, majoritairement prises en charge par l'État et non considérées comme du salaire, à une partie des salaires : il réduit donc les salaires versés et le nombre d'heures rémunérées par les employeurs. En 2020, la masse salariale s'est toutefois moins contractée que les heures rémunérées, renchérissant ainsi le salaire horaire et, de ce fait, le coût horaire du travail. Cela est principalement dû à un effet de composition : les salariés les plus

► 7. Évolutions nominales du salaire moyen par tête de 2004 à 2020



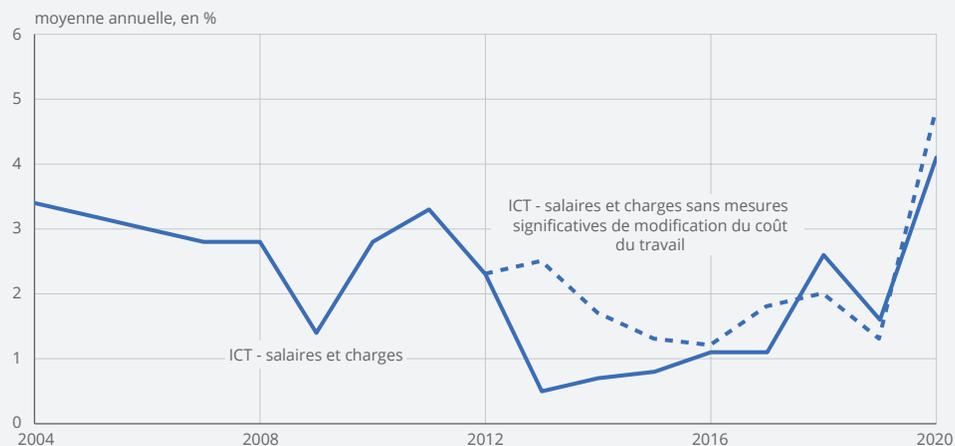
Note : les branches marchandes non agricoles (SMNA) sont hors services aux ménages.

Lecture : en 2020, le salaire moyen par tête nominal dans les branches marchandes non agricoles a reculé de 4,9 % ; celui dans les administrations publiques (APU) a augmenté de 2,8 %.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux.

► 8. Évolution de l'indice du coût du travail (ICT) - salaires et charges dans les branches marchandes non agricoles de 2004 à 2020



Note : les mesures prises en compte sont le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le pacte de responsabilité et de solidarité, la prime à l'embauche dans les PME et les baisses de cotisations sur les bas salaires en 2019 (mesures qui ont allégé le coût du travail), l'obligation de proposer une complémentaire santé d'entreprise (mesure qui a renchéri le coût du travail), ainsi que les dispositifs adoptés en 2020 pour faire face à la crise sanitaire (exonérations et aide au paiement de cotisations sociales dans le cadre de plans de soutien sectoriels, aide à l'embauche de jeunes dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution »).

Lecture : en 2020, le coût du travail dans les secteurs marchands non agricoles a progressé de 4,1 %. Hors mesures significatives de modification du coût du travail, il aurait progressé de 4,8 %.

Champ : France hors Mayotte, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages.

Sources : Urssaf ; Dares ; Insee.

concernés par le chômage partiel et donc par une baisse de leurs heures rémunérées sont souvent des ouvriers et des employés, dont les salaires horaires sont les plus faibles ► **encadré 3**.

Diverses mesures ont permis de contenir la hausse du coût horaire du travail, la réduisant de 0,7 point en 2020. Les plans de soutiens sectoriels mis en place en mai 2020 (exonérations et aide au paiement des cotisations sociales pour certaines activités) ont contribué pour - 0,3 point à l'évolution du coût du travail en 2020. Le plan « 1 jeune 1 solution », lancé à l'été 2020 et prévoyant le versement de primes aux employeurs embauchant de jeunes salariés, y a contribué pour - 0,1 point. Enfin, l'extension à l'assurance chômage, au 1^{er} octobre 2019, de la réduction générale de cotisations sociales applicable aux bas salaires, a fait diminuer le coût du travail de 0,3 point en moyenne sur l'année 2020. ●

► 2. Le dispositif d'activité partielle a amorti l'impact économique de la crise sanitaire

En 2020, la baisse de l'activité en France a été d'une ampleur inédite du fait de l'épidémie de Covid-19 ; le produit intérieur brut a chuté de 8,0 % et la production des seules branches marchandes non agricoles de 9,6 %. En indemnisant des salariés dont le nombre d'heures rémunérées a baissé mais qui n'ont pas perdu leur emploi, le dispositif d'activité partielle mis en œuvre en mars 2020 a grandement joué le rôle d'amortisseur. Ainsi, le volume de travail rémunéré par les entreprises du privé a chuté de 9,4 % en moyenne sur l'année, 80 % de cette baisse ayant pour contrepartie des heures d'activité partielle. En conséquence, l'emploi salarié privé n'a reculé que de 1,7 % entre fin 2019 et fin 2020.

Tous les secteurs d'activité ont été affectés par le premier confinement, bien qu'à des degrés divers. L'effet du deuxième confinement sur le nombre d'heures rémunérées par les entreprises est beaucoup plus concentré sur quelques secteurs : hébergement-restauration, services aux ménages, etc.

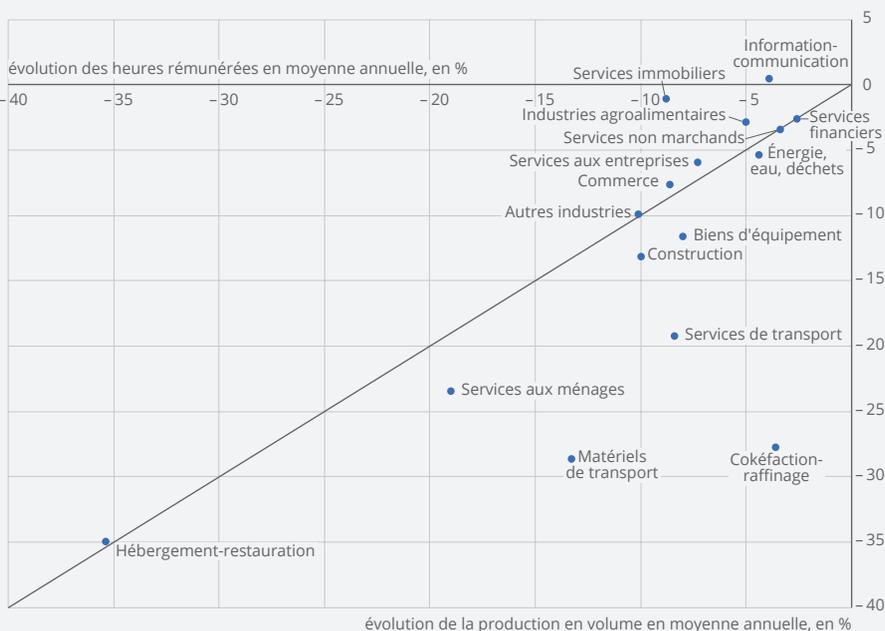
Si la baisse du volume de travail rémunéré varie selon les territoires, les variations apparaissent relativement homogènes au regard de l'ampleur du choc économique et de l'hétérogénéité entre secteurs d'activité.

Depuis 2017, les entreprises privées transmettent chaque mois leur déclaration sociale nominative (DSN) à un ensemble d'organismes et d'administrations, l'Insee étant destinataire d'une partie de ces informations. Ces déclarations permettent de connaître la situation de chaque établissement employeur du privé au moment où la paie a été réalisée et éclairent notamment sur le volume d'heures de travail qu'elles rémunèrent chaque mois. Ce volume est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne le mesure pas directement : d'une part, certaines absences comme les congés payés sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Cependant, la corrélation avec la production des différentes branches en 2020 apparaît suffisamment forte ► **figure 1** pour analyser l'impact de la crise actuelle à l'aune de cet indicateur et ce, selon de nombreuses caractéristiques des établissements employeurs ou de leurs salariés. Le volume du travail rémunéré dans le privé a moins chuté que l'activité dans certaines branches (notamment les services immobiliers ou la cokéfaction-raffinage) : cela traduit le fait que le facteur travail ne représente qu'une faible part de l'activité de ces branches, les deux agrégats étant habituellement peu corrélés.



1. Évolutions en 2020 des heures de travail rémunérées et de la production



Lecture : en 2020, la production de matériels de transports a baissé de 28,6 % ; les heures rémunérées dans le secteur ont baissé de 13,3 %.

Champs : France pour les comptes nationaux ; France hors Mayotte pour les DSN, établissements du privé hors agriculteurs et particuliers-employeurs.

Sources : Insee, comptes nationaux ; déclarations sociales nominatives (DSN) - traitements provisoires.

Le recours à l'activité partielle a permis d'amortir la chute de l'activité

En moyenne annuelle, le volume de travail rémunéré par les entreprises du secteur privé a reculé de 9,4 % en 2020 par rapport à 2019, soit une chute d'ampleur comparable à celles, inédites depuis l'après-guerre, du produit intérieur brut (PIB) en volume (- 8,0 %) ou de la production marchande des branches non agricoles (- 9,6 %).

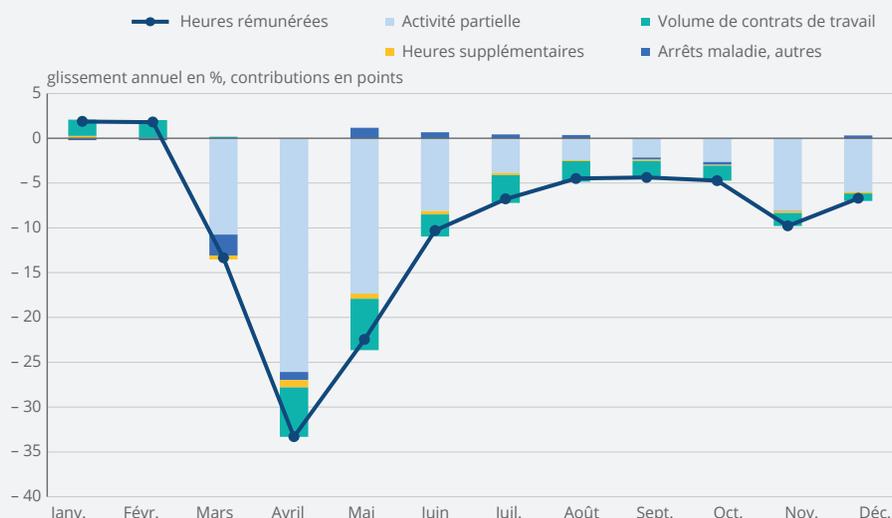
Au plus fort de la crise sanitaire et des restrictions d'activité lors du premier confinement, la baisse des heures rémunérées a atteint 33 % en avril 2020 par rapport au même mois de 2019. Le déconfinement progressif a permis à de nombreux secteurs de reprendre, mais l'activité est restée au-dessous de son niveau d'avant-crise ; ainsi, en moyenne entre août et octobre 2020, le volume d'heures de travail rémunérées est demeuré inférieur de 5 % à son niveau de l'année précédente. Lors du deuxième confinement à partir de fin octobre, le recul s'est à nouveau accentué, mais a culminé à 10 % en novembre, soit une intensité nettement moindre que lors du premier confinement ► **figure 2.**

En indemnisant des salariés dont le nombre d'heures rémunérées a baissé mais qui n'ont pas perdu leur emploi, le dispositif d'activité partielle renforcé mis en œuvre à compter de mars 2020 a grandement joué le rôle d'amortisseur. Les heures d'activité partielle contribuent ainsi pour 80 % de la baisse sur l'année du nombre d'heures rémunérées, et plus encore pendant les périodes de confinement. De ce fait, l'emploi salarié dans le secteur privé n'a que modérément baissé au cours de l'année (- 1,7 % entre fin 2019 et fin 2020) au regard de la chute de l'activité et du volume d'heures de travail rémunéré.





2. Évolution sur un an du volume de travail rémunéré et contributions à cette évolution en 2020



Lecture : en janvier 2020, le volume d'heures rémunérées a augmenté de 1,9 % sur un an. Le nombre de contrats de travail a contribué pour 1,8 point à cette hausse.

Champ : France hors Mayotte, établissements du privé hors agriculteurs et particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations sociales nominatives (DSN) - traitements provisoires.

Les deux confinements de 2020 ont eu un impact différent selon les secteurs d'activité

Les secteurs dont l'activité a été considérée comme non essentielle ou est très liée au tourisme ont été ceux dont le volume de travail rémunéré a le plus plongé en avril 2020, bien au-delà de la baisse moyenne dans le secteur privé de 33 % par rapport au mois d'avril 2019. Il s'agit notamment de la restauration et de l'hébergement, des services personnels (coiffeurs, pressings, etc.), du commerce et de la réparation d'automobiles, des activités artistiques et de spectacles, ou sportives, récréatives et de loisirs, du transport aérien, des agences de voyage ainsi que du cinéma et de l'édition musicale. Ces secteurs, qui ne représentaient que 11 % des heures de travail rémunérées en 2019, ont contribué pour un quart à la baisse d'ensemble.

Lors du deuxième confinement, la chute est restée bien plus forte pour ces secteurs qu'en moyenne et ils ont contribué pour la moitié de la baisse de 10 % en novembre 2020 (par rapport à novembre 2019), illustration d'un effet bien plus concentré de ce deuxième confinement.

Aussi, alors que presque aucun secteur n'a été épargné lors du premier confinement (la chute des heures a dépassé 8 % sur un an pour 90 % des secteurs d'activité), l'ampleur a été plus limitée pour la plupart des secteurs lors du deuxième confinement (le recul n'a pas excédé 5 % pour la moitié des secteurs), notamment dans l'industrie. Au cours des deux confinements, les secteurs où le télétravail était possible, comme les services aux entreprises, les activités financières ou les services informatiques ont été les plus épargnés.



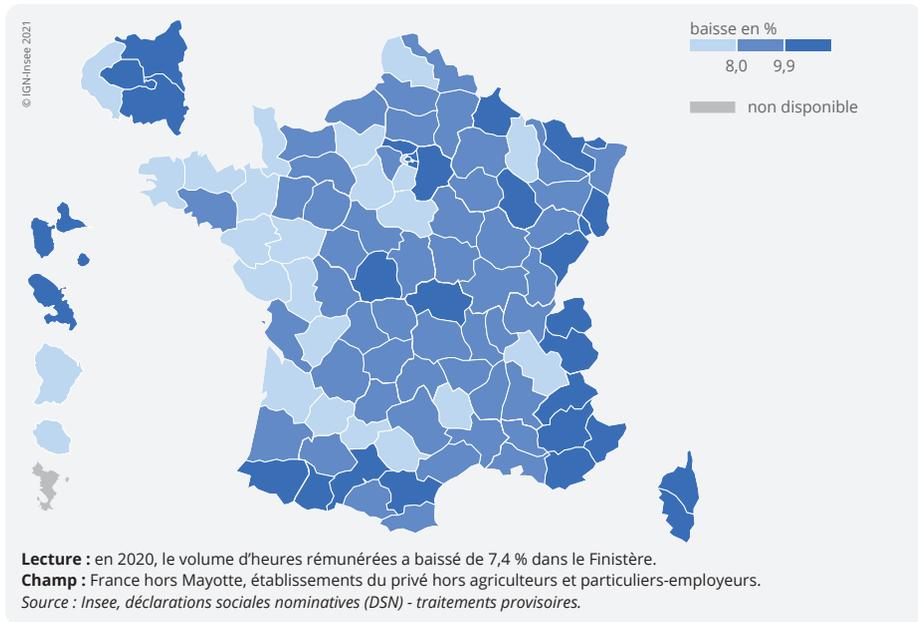


Le choc a touché l'ensemble des départements

À l'image de l'épidémie, la crise a massivement touché tous les départements français lors des deux confinements et sans qu'aucun ne retrouve les niveaux d'avant la crise dans la période entre les deux confinements. Si la baisse varie selon les territoires, les variations apparaissent relativement homogènes au regard de l'ampleur du choc économique d'une part, et de l'hétérogénéité sectorielle d'autre part : la distribution des chutes par département est ainsi plus de 4 fois moins dispersée (au sens de l'écart-type) que celle des baisses par secteur d'activité. En moyenne sur l'année, pour 94 départements (sur les 100 de la France hors Mayotte), la chute des heures rémunérées est comprise entre - 6,8 % et - 13,0 %. Le département des Deux-Sèvres, le moins touché, se situe juste au-dessus de cette fourchette (- 6,4 %) alors qu'à l'opposé, les départements corses, les Alpes-Maritimes, Paris et les Hautes-Pyrénées subissent un recul un peu plus accentué que le bas de cette fourchette, jusqu'à - 17,8 % en Haute-Corse.

Les différences territoriales dépendent surtout de la composition sectorielle du tissu productif, notamment du poids du tourisme. Deux configurations se distinguent parmi les départements avec une forte orientation touristique : d'une part, ceux qui ont profité d'une clientèle résidant en France pour limiter le recul annuel dans la période entre les deux confinements ; d'autre part, ceux qui accueillent habituellement une clientèle touristique étrangère importante qui n'est pas revenue à l'été, notamment Paris et les départements de la Côte d'Azur ► [figure 3](#).

3. Évolution du volume d'heures rémunérées selon le département en 2020



Auteur :

Catherine Renne (Insee)

► 3. Avec le dispositif de chômage partiel, les revenus professionnels des salariés n'ont, en moyenne, pas baissé en 2020

Avec le recours massif et inédit au dispositif de chômage partiel durant la crise sanitaire, le salaire moyen par tête a chuté en 2020 dans les branches marchandes non agricoles. Étendu aux indemnités de chômage partiel (considérées comme des revenus de remplacement et non des salaires), il rend mieux compte de l'évolution des revenus que les salariés tirent de leur activité professionnelle. En moyenne, ces revenus professionnels n'ont pas baissé en 2020, mais les situations sont contrastées selon les secteurs d'activité. La crise sanitaire a davantage pénalisé les bas salaires, notamment les jeunes, les ouvriers et les employés. Toutefois, les dispositifs de soutien ont permis de limiter l'accroissement des inégalités salariales. La composition des emplois a en outre été sensiblement modifiée avec la crise sanitaire, ce qui a nettement contribué à tirer à la hausse les évolutions d'ensemble des revenus professionnels.

L'analyse conjoncturelle des salaires repose surtout sur le suivi du salaire moyen par tête (SMPT), estimé dans les comptes nationaux trimestriels. Cet indicateur rapporte la masse salariale versée au nombre d'emplois salariés. En 2020, il a baissé de 4,9 % en termes nominaux dans les branches marchandes non agricoles. Cette chute s'explique directement par le recours massif et inédit au dispositif de chômage partiel durant la crise sanitaire. S'il permet de contenir les pertes d'emploi, ce dispositif se traduit en effet par une baisse des salaires versés, auxquels se substituent des indemnités qui sont considérées comme des revenus de remplacement et non comme des salaires.

Dans un tel contexte, pour rendre compte de l'évolution des revenus que les salariés tirent de leurs activités professionnelles, lorsque celles-ci sont partiellement suspendues, le SMPT ne suffit plus : il faut étendre son analyse en ajoutant les indemnités de chômage partiel (« revenu professionnel » moyen des salariés ou SMPT « étendu »). Ces dernières sont disponibles dans les déclarations sociales nominatives (DSN) mensuelles, dont les données provisoires ont été exploitées ici. En outre, les revenus professionnels comme le SMPT sont, par définition, calculés pour les salariés n'ayant pas perdu leur emploi durant la crise sanitaire en 2020 ; l'évolution annuelle des revenus doit ainsi être mise en regard des destructions d'emploi pour porter un diagnostic complet de l'impact de la crise.

Soutenus par le dispositif de chômage partiel, les revenus professionnels des salariés n'ont pas baissé en 2020

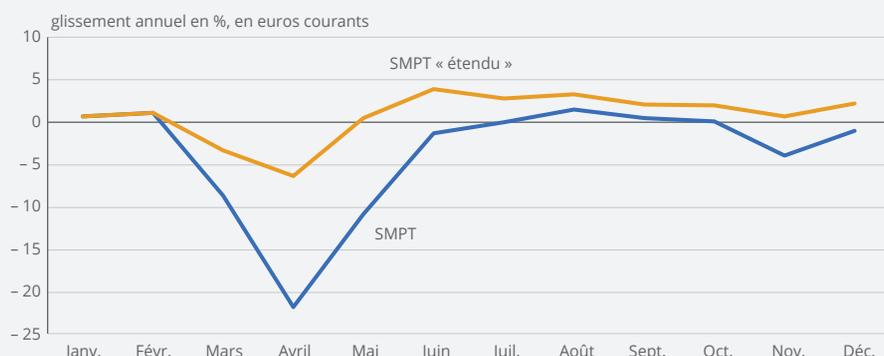
Calculé directement à partir des assiettes de cotisations salariales présentes dans les déclarations sociales, le SMPT a baissé de 3,7 % en euros courants en 2020. Cette évolution diffère un peu de celle des comptes nationaux trimestriels (- 4,9 %)¹. Le SMPT « étendu » a progressé quant à lui de 0,6 % en moyenne annuelle. En d'autres termes, en dépit de la chute de l'activité, le dispositif de chômage partiel a permis que les revenus professionnels des salariés ne baissent pas en moyenne en 2020.

Cette quasi-stabilité en moyenne sur l'année recouvre des profils infra-annuels heurtés ► **figure 1**. Lors du confinement du printemps 2020, le recours au chômage partiel a bondi et le SMPT s'est effondré, la chute atteignant notamment 21,7 % en avril 2020 par rapport à avril 2019 (en euros courants). Le versement des indemnités de chômage partiel, qui s'élevaient légalement à 70 % du salaire brut, a compensé en partie ces pertes. Ainsi, le SMPT « étendu » s'est replié dans des proportions bien moindres (- 6,3 % en avril, sur un an). À l'été, les salaires se sont rétablis avec le rebond de l'activité économique et le repli du chômage partiel. En fin d'année, lors du deuxième confinement, le repli de l'activité a été moindre qu'au printemps et le SMPT a baissé de façon bien moins marquée (- 3,9 % en novembre notamment) ; en incluant les indemnités de chômage partiel, le SMPT « étendu » a même légèrement progressé sur un an (+ 0,7 % en novembre).

¹ Ce dernier étant estimé sur un concept légèrement plus large que la seule assiette de cotisations salariales, intégrant notamment les primes d'intéressement ou de participation.



1. Évolution du SMPT et du SMPT « étendu » en 2020



Lecture : entre novembre 2019 et novembre 2020, le SMPT a baissé de 3,9 % en euros courants. Étendu aux indemnités de chômage partiel, il a augmenté de 0,7 %.

Champ : France hors Mayotte, branches marchandes non agricoles.

Source : Insee, déclarations sociales nominatives (DSN) - traitements provisoires.

Les situations sont contrastées selon les secteurs d'activité

En 2020, le SMPT a reculé dans quasiment tous les secteurs d'activité ► **figure 2**. La baisse a été particulièrement marquée dans les secteurs ayant fait l'objet de restrictions au printemps ou à l'automne et ayant recouru de ce fait plus massivement au dispositif de chômage partiel : c'est principalement le cas de l'hébergement-restauration où le SMPT s'est replié de 26,8 % en moyenne sur l'année (en euros courants) et des services aux ménages (- 9,5 %) qui regroupent notamment les activités culturelles et sportives. Le versement des indemnités de chômage partiel a largement limité la perte de revenus professionnels dans ces secteurs : dans l'hébergement-restauration, le SMPT « étendu » a baissé de 7,0 % en 2020 tandis que dans les services aux ménages, il a été stable. Le SMPT « étendu » a même augmenté, plus fortement que l'inflation (+ 0,5 %), dans le secteur de l'énergie, eau, déchets ainsi que dans certaines activités de services (information-communication, finance-assurance, immobilier, services aux entreprises).

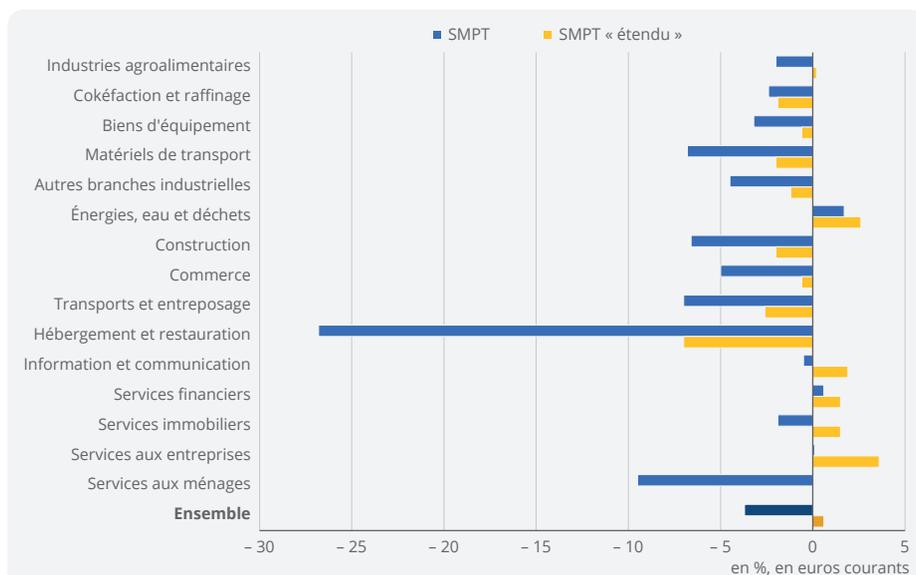
Dans la plupart des secteurs, la baisse des salaires a été nettement moindre au deuxième confinement qu'au premier, mais elle a encore été très marquée dans les secteurs concernés par des restrictions d'activité.

La crise sanitaire a davantage pénalisé les bas salaires, les dispositifs de soutien ont limité l'accroissement des inégalités salariales

En 2020, la baisse des salaires est hétérogène selon les différentes catégories socioprofessionnelles ► **figure 3**. La baisse du SMPT est relativement limitée pour les cadres (- 1,7 % en euros courants en moyenne sur l'année), elle est en revanche bien plus forte pour les ouvriers (- 5,9 %) et les employés (- 8,4 %), dont les salaires moyens étaient déjà les moins élevés avant la crise. Ces écarts de dynamisme reflètent le fait que les catégories socioprofessionnelles ont été affectées dans des amplitudes différentes par les réductions d'activité. Les cadres exercent plus fréquemment des activités télétravaillables et ont de ce fait été moins concernés par le chômage partiel. En revanche, les employés, qui sont surreprésentés dans les activités les plus durement touchées par la crise, comme l'hébergement-restauration, ont plus souvent que les autres subi des périodes de chômage partiel. Les ouvriers se situent dans une situation intermédiaire : exerçant principalement dans l'industrie et la construction, secteurs moins affectés lors du deuxième confinement, ils ont été moins concernés par ce dispositif à l'automne.



2. Évolution en moyenne annuelle du SMPT et du SMPT « étendu » par secteur d'activité en 2020



Lecture : dans l'hébergement-restauration, le SMPT a diminué de 26,8 % en euros courants entre 2019 et 2020. Étendu aux indemnités de chômage partiel, il a baissé de 7,0 %.

Champ : France hors Mayotte, branches marchandes non agricoles.

Source : Insee, déclarations sociales nominatives (DSN) - traitements provisoires.

3. Évolution en moyenne annuelle du SMPT et du SMPT « étendu » par catégorie socioprofessionnelle en 2020



1 Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : le SMPT des employés a diminué de 8,4 % en euros courants entre 2019 et 2020. Étendu aux indemnités de chômage partiel, il a baissé de 0,6 %.

Champ : France hors Mayotte, branches marchandes non agricoles.

Source : Insee, déclarations sociales nominatives (DSN) - traitements provisoires.

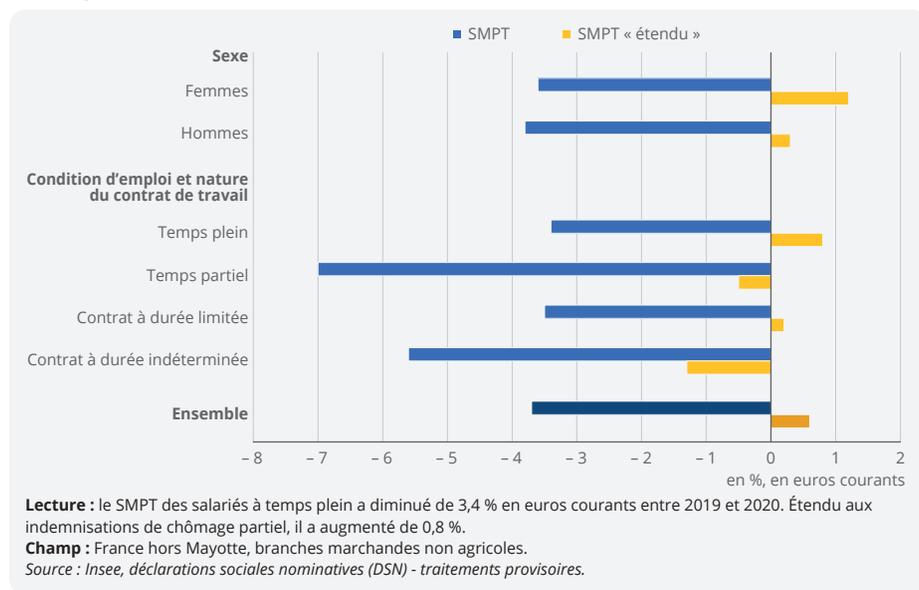




La baisse des salaires étant d'autant plus forte pour les salariés les moins rémunérés, les inégalités salariales se sont accrues en 2020. Le dispositif de chômage partiel a compensé cet accroissement sans le corriger complètement : les écarts de dynamique entre catégories de salariés sont nettement plus faibles avec le SMPT « étendu », mais, comme pour le SMPT, ce dernier évolue aussi plus favorablement pour les cadres (+ 0,6 % en euros courants) que pour les ouvriers (- 1,2 %) et les employés (- 0,6 %). Par ailleurs, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dispositif reconduit et renforcé en 2020, n'a contribué significativement à la hausse des salaires que pour les ouvriers et les employés, dans des proportions néanmoins modérées (+ 0,2 point).

En 2020, les salaires ont reculé dans des proportions similaires pour les femmes et pour les hommes ► **figure 4**. Ils ont davantage baissé pour les salariés à temps partiel que pour ceux travaillant à temps plein. Par ailleurs, le SMPT des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) s'est nettement plus replié (- 5,6 %) que celui des salariés en contrat à durée limitée (- 3,5 %). Cet écart en faveur des salariés en contrat à durée limitée est trompeur car il ne porte que sur ceux qui ont pu garder leur emploi en 2020, alors que dans l'ensemble, ils ont été proportionnellement plus nombreux à perdre leur emploi durant la crise sanitaire. La masse salariale versée à l'ensemble des salariés en contrat à durée limitée a d'ailleurs fondu de 18,5 % en 2020, quand dans le même temps celle versée aux salariés en CDI s'est repliée de 5,8 %. En ajoutant les indemnités de chômage partiel à la masse salariale, l'écart subsiste avec un recul de 15,3 % pour les salariés en contrat à durée limitée et de 1,4 % pour ceux en CDI.

4. Évolution en moyenne annuelle du SMPT et du SMPT « étendu » par sexe, condition d'emploi et nature du contrat de travail en 2020

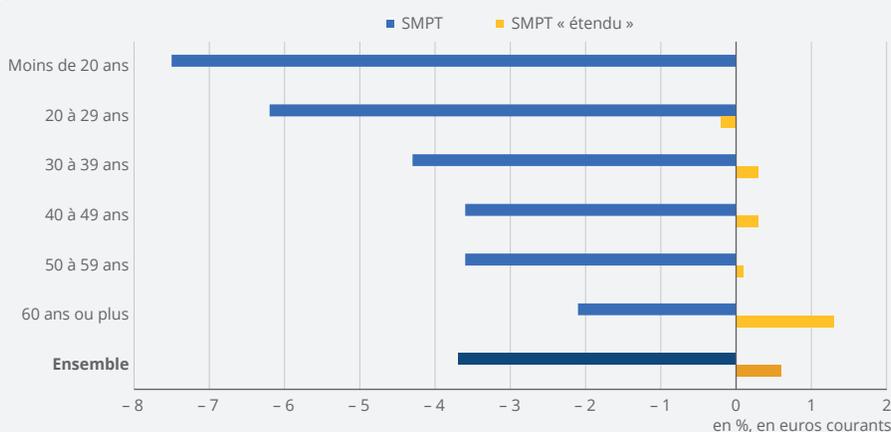


Plus les salariés sont jeunes, plus leurs salaires ont reculé en 2020 ► **figure 5**. Le SMPT des salariés de moins de 30 ans s'est replié de plus de 6 % en euros courants, alors que celui des 60 ans ou plus n'a reculé que de 2,1 %. Les jeunes, déjà moins bien rémunérés en moyenne que leurs aînés car ayant moins d'expérience, ont en effet davantage été affectés par le recul de l'activité, tout particulièrement lors du premier confinement. Le dispositif de chômage partiel a toutefois compensé en grande partie les écarts de dynamique salariale entre générations : le SMPT « étendu » a évolué bien plus modérément pour les différentes catégories d'âge, de - 0,2 % pour les moins de 30 ans à + 0,3 % pour les 30-49 ans et + 0,1 % pour les 50-59 ans. Seuls les salariés de 60 ans ou plus ont bénéficié d'une hausse plus marquée sur l'année (+ 1,3 %).





5. Évolution en moyenne annuelle du SMPT et du SMPT « étendu » par âge en 2020



Lecture : le SMPT des salariés âgés de 30 à 39 ans a diminué de 4,3 % en euros courants entre 2019 et 2020. Étendu aux indemnités de chômage partiel, il a augmenté de 0,3 %.

Champ : France hors Mayotte, branches marchandes non agricoles.

Source : Insee, déclarations sociales nominatives (DSN) - traitements provisoires.

En tenant compte des destructions d'emplois, le diagnostic est plus sombre pour les jeunes : sur l'année 2020, la masse salariale « étendue » versée aux salariés de moins de 30 ans a reculé de 6,0 %. Cette baisse est deux fois plus forte que pour l'ensemble des salariés (- 3,2 %), car les jeunes sont davantage sortis de l'emploi que leurs aînés.

En 2020, la modification de la composition des emplois avec la crise sanitaire a nettement contribué à tirer à la hausse le salaire moyen

La composition des emplois par qualification et par secteur d'activité a évolué avec la crise sanitaire. L'évolution du salaire moyen provient d'une part de ces modifications de structure et d'autre part de l'évolution des salaires dans chaque groupe de salariés (défini ici par la catégorie socioprofessionnelle et l'activité détaillée en 88 postes de la nomenclature d'activités française). Dans les branches marchandes non agricoles, cet effet de composition de l'emploi a contribué pour + 1,8 point à l'évolution du SMPT en 2020, que celui-ci soit ou non étendu aux indemnités de chômage partiel : les emplois qui ont résisté sont plus qualifiés et dans des secteurs plus rémunérateurs que ceux qui ont été détruits. À catégorie socioprofessionnelle et activité détaillée données, le SMPT s'est replié de 5,6 % en euros courants et le SMPT « étendu » de 1,2 %. L'effet de composition de l'emploi est particulièrement fort (+ 4,0 points) dans le secteur des services aux entreprises où sont comptabilisés les intérimaires : l'effondrement de l'emploi intérimaire, en moyenne moins bien rémunéré, lors du premier confinement a mécaniquement rehaussé le salaire moyen du secteur.

Plus encore que la structure des emplois, en partie préservée par le dispositif de chômage partiel, la répartition du volume horaire de travail des salariés a été profondément modifiée en 2020. Les ouvriers et les employés ont été plus souvent au chômage partiel tandis que les cadres ont été plus souvent en télétravail, et les secteurs les plus touchés par la contraction de l'activité sont souvent aussi les moins rémunérateurs. Dans les branches marchandes non agricoles, le salaire horaire moyen – indicateur reflétant la part du coût horaire pour l'employeur consacrée aux rémunérations de ses salariés – s'est accru de 3,2 % (en euros courants). Mais cette hausse provient en très grande partie d'un effet de composition : à qualification et activité détaillée données, le salaire horaire n'a augmenté que de 0,6 %.

Auteurs :

Étienne Frel-Cazenave, Fabien Guggemos (Insee)





Pour en savoir plus

- « Au quatrième trimestre 2020, l'indice du coût du travail salaires seuls augmente de 1,7 % et l'indice salaires et charges de 1,5 % », *Informations Rapides* n° 067, Insee, mars 2021.
- « Le volume de travail rémunéré par les entreprises, un indicateur précieux pour analyser la crise actuelle », in *Note de Conjoncture*, Insee, novembre 2020.
- « Les salaires à l'épreuve de la crise sanitaire », in *Note de conjoncture*, Insee, octobre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2019 : entre hausse des salaires et aubaine pour les entreprises », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2020.

Définitions

Chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT), contrat aidé, coût du travail, demandeur d'emploi, emploi, halo autour du chômage, population active au sens du BIT, salaire moyen par tête (SMPT), sous-emploi : voir annexes *Glossaire* et *Sources et méthodes*.

Pour en savoir plus

- **Coder Y., Dixte C., Hameau A., Hamman S., Larrieu S., Marrakchi A., Montaut A.**, « Les chômeurs au sens du BIT et les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : une divergence de mesure du chômage aux causes multiples », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Une photographie du marché du travail en 2020 », *Insee Première* n° 1844, mars 2021.
- *Informations Rapides* trimestriels sur le taux de chômage.
- **Minni C., Monin R.**, « Chômeurs au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégorie A », encadré in *Sources et méthodes*, in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.